

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H04 en présence de :

PRESENTS : Messieurs J-P LARDY, E. FARGIER (+proc de D. FORBIN) A. BASTIDE, B. DE FOMMERVAULT, M. BOUSCHON, S. CIVIER, P. GAILLARD, G. JALADE, A. LOYET, B. PERRUSSET, P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC COURT, L. BUFFET (+ proc de M. TOURVIEILHE), JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (+proc de MF. MARTIN), D. RECCHIA, A LACOSTE (+proc de M. DUBOIS). G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE et J-C FLORY, M. CEYSSON (+ proc de R. LACROTTE).
Mesdames R. DUPLAN, M. ALLAMEL (+ procuration de F. NOGIER), C. FAURE, MN. DURAND (+ proc de C. GARCIA), P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 40

Procurations : 7

Votants : 47

Absents : 8

Date de convocation : 23/11/2018

Secrétaire de séance : Madame MN. DURAND

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL. DURIEU, F. JOUFFRE, D. BERAL, J. SEBASTIEN, S. REYNIER et P. MANENT et Madame F. DUMAS

En présence des suppléants non votants : C. BOUTONNET et J. LE BELLEGO

Objet : Attribution du marché 2018-20 - Gestion de l'Office de tourisme intercommunal

Par délibération n°27092018-06 du 27 septembre 2018, le conseil communautaire a autorisé le Président au lancement d'une procédure d'appel d'offres en vue de la passation d'un marché de prestation de service pour la gestion de l'office intercommunal de tourisme, ce pour une durée de 4 ans reconductible une fois.

La consultation a été publiée le 1/10/2018 au BOAMP, JOUE et sur le site achat public.com ainsi que celui de la CCBA, la date de remise des offres étant fixée au 05 novembre 2018.

Lors de la séance d'ouverture des plis, le 8 novembre 2018, la CAO a constaté que seule était déposée l'offre émanant de l'actuel gestionnaire, soit l'Association Office de Tourisme Intercommunal Pays d'Aubenas-Vals-Antraigues.

En séance du 19 novembre 2018, la CAO a été invitée à se prononcer sur l'analyse de l'offre conformément aux critères et sous-critères de la consultation, soit coût 50% et qualité du mémoire 50%, la note finale obtenu par le candidat étant de 85.50/100.

Il est donc proposé au conseil communautaire de valider le choix de la CAO.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité, par 38 voix Pour, 4 voix Contre (F.BRECHON, M.CHAZE, B.PERRUSSET et P.ROUX) et 5 Abstention (J.DAURY, G.FANGIER, A. LACOSTE + procuration, R.THIOILLIERE)

– Autorise le Président à la signature avec l'association OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBENAS VALS ANTRAIQUES d'un marché de prestation de services pour une durée de 4 ans (reconductible une fois pour la même durée) pour la gestion de l'office intercommunal du tourisme.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 30 novembre 2018

Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20181129-DEL29112018-03-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2018
Date de réception préfecture : 30/11/2018